



SCHÉMA INTERCOMMUNAL
D'ORIENTATIONS
PETITE ENFANCE
2015-2020

petite enfance
assistantes maternelles
multi-accueil
14 communes
modes de garde
orientations
perspectives
famille
territoire solidaire
cohésion sociale
besoins d'accueil
parents

Relais parents assistants maternels
UN NUMÉRO UNIQUE 02 96 77 60 50



SOMMAIRE

Edito

Introduction	4
Petite enfance : les chiffres clés 2013-2014	6
A/ Les besoins et l'offre d'accueil sur le territoire	8
A.1 : les besoins d'accueil	8
A.2 : l'offre d'accueil	12
A.3 : la vision prospective des besoins d'ici 2020	14
B/ Les besoins et le niveau de satisfaction des familles	15
B.1 : Le mode de garde utilisé	15
B.2 : Garder son enfant - choix ou contrainte ?	15
B.3 : Recourir à un(e) assistant(e) maternel(le)	16
B.4 : Recourir à un EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant)	16
B.5 : Mode de garde - Le niveau de satisfaction des familles	17
C/ Les atouts forces et faiblesses du territoire en matière d'accueil du jeune enfant	18
C.1 : L'accueil Collectif	18
C.2 : L'accueil individuel	19
C.3 : Les besoins en garde atypique	19
C.4 : Le soutien à la Parentalité	19
D/ Les enjeux identifiés – les actions préconisées	21





**SCHEMA INTERCOMMUNAL D'ORIENTATIONS
PETITE ENFANCE**

TERRITOIRE DE SAINT BRIEUC AGGLOMERATION

2015-2020

EDITO

A l'issue du transfert de la compétence Relais Parents Assistants Maternels à Saint Briec Agglomération Baie d'Armor, les élus des 14 communes de l'agglomération ont souhaité poursuivre la réflexion en matière de Petite Enfance, afin de répondre au Projet de territoire :

👉 **Agir pour le développement et l'élargissement des modes de garde d'enfants sur l'agglomération.**

A ce titre, Saint Briec Agglomération accompagne, depuis 2013, les 14 communes en se dotant d'une compétence d'étude lui permettant de réaliser des documents de diagnostic et d'orientations et en réunissant régulièrement élus Petite Enfance et techniciens afin de débattre et valider l'ensemble des productions et orientations.

Cette réflexion a abouti en avril 2015 à l'élaboration du premier schéma intercommunal d'orientations Petite Enfance.

Les diagnostics permettent de progresser dans la connaissance du territoire et des services publics locaux qui y sont rendus. Ils permettent à l'échelle de chaque commune une connaissance fine de la situation de l'accueil de la petite enfance, de l'évolution de l'offre de service ces dernières années et des projets pour les années à venir.

Cette observation au niveau communautaire est indispensable pour aider, conforter, voire orienter des actions nouvelles et des projets en adéquation avec la situation sociale, économique et les besoins de la population.

En 2014, une étude menée en concertation avec le cabinet TMO Régions permet de disposer d'un état des lieux actualisé de l'offre d'accueil existant et des besoins, par commune et sur l'ensemble de l'agglomération.

Une seconde phase d'enquête téléphonique menée auprès de 600 familles allocataires CAF permet d'obtenir une vision affinée des besoins des familles et de leur niveau de satisfaction aussi bien en modes de garde qu'en soutien à la parentalité.

Le champ d'analyse Petite Enfance s'étend de la naissance à l'entrée en école primaire (6 ans). Saint Briec Agglomération a fait le choix de s'attacher à l'étude de besoin des 0-3 ans afin de produire son schéma intercommunal d'orientations qui devra répondre, à l'horizon 2020, **aux choix politiques d'équité territoriale et d'attractivité pour chaque territoire.**

L'élaboration du schéma intercommunal repose également pour une part importante sur les données qualitatives et quantitatives apportées par la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Départemental des Côtes d'Armor, les Communes via les questionnaires dédiés mais également les rencontres réalisées entre décembre 2014 et mars 2015.

Nous tenons particulièrement à remercier l'ensemble des élus et partenaires pour leur participation qui a permis la réalisation de ce document.

Monsieur Bruno JONCOUR

Président de Saint-Briec Agglomération

Mme Thérèse JOUSSEAUME

Vice-présidente en charge de la
Jeunesse, Enfance, Famille, Services à
la personne

INTRODUCTION

La situation nationale, les orientations départementales

En France, 52,2 % des enfants de moins de trois ans sont accueillis à l'extérieur de la famille (Assistants maternels, EAJE, école, salarié à domicile).

Entre 2006 et 2011, 131.600 places d'accueil ont été créées pour cette tranche d'âge. Malgré tout, il manque 300.000 à 400.000 places d'accueil dont 275.000 en collectif.

L'Etat fixe à 100.000 la création de places en accueil collectif pour la période 2013-2017

Pour répondre à ces perspectives, la CNAF préconise via la Convention d'Objectifs et de Gestion 2013-2017 l'élaboration de schémas territoriaux concernant l'offre d'accueil, qui tiennent compte de la problématique des horaires atypiques mais également de l'accueil d'enfants en situation de handicap.

La Cour des Comptes quant à elle, tente d'insuffler, via le rapport du 28 novembre 2013 concernant l'accueil des moins de trois ans, une meilleure coordination des collectivités et réaffirme la place de l'échelon départemental pour planifier l'offre d'accueil, l'exercice de la petite enfance à un niveau intercommunal, un ciblage des financements pour réduire les disparités territoriales et sociales, le versement des prestations familiales modulé en fonction des revenus.

La CAF des Côtes d'Armor, département préfigurateur de cette nouvelle organisation, a validé le schéma départemental des services aux familles en octobre 2014 dont les objectifs sont de :

- Favoriser la coopération et la coordination de l'ensemble des acteurs,
- Développer l'accueil collectif dans un souci de réduction des coûts pour les familles et de socialisation des enfants,
- Diversifier les modes de garde,
- Travailler sur la complémentarité des modes d'accueil (individuel et collectif).

Le schéma intercommunal d'orientations Petite Enfance

Le projet de territoire 2009-2015 de Saint-Brieuc Agglomération pose comme 4^{ème} orientation :

***Faire de Saint-Brieuc Agglomération un territoire solidaire assurant la cohésion sociale.
Axe 4 – I : agir pour le développement et l'élargissement des modes de garde d'enfants sur
l'agglomération***

En 2011, le bureau de Saint-Brieuc Agglomération valide trois axes prioritaires sur le volet Petite Enfance dont celui de l'élaboration d'un schéma intercommunal de développement de l'offre d'accueil,

S'engage alors une réflexion concertée avec les 14 communes, dont le fil conducteur est l'équité territoriale.

Cette réflexion s'appuie sur différents documents cadres que sont :

- La convention d'objectifs et de gestion passée entre la CNAF et l'Etat,
- Le schéma territorial des services aux familles,
- L'étude menée par le cabinet TMO Régions entre septembre 2014 et mars 2015 pour le compte de Saint-Brieuc Agglomération,
- Les rencontres avec les 14 communes réalisées entre décembre 2014 et mars 2015.

Le schéma intercommunal d'orientations Petite Enfance, document de diagnostic et d'orientation communautaire, a vocation à donner les grandes lignes en matière de développement Petite Enfance pour la période 2015-2020.

En effet, bassin d'emploi actif, le territoire de Saint-Brieuc Agglomération est très sollicité par différents porteurs de projets privés et ou publics concernant le développement de places en accueil collectif.

D'autre part, les familles expriment des attentes sur lesquelles les collectivités se doivent de réfléchir.

Se doter d'outils pour connaître son territoire en matière de Petite Enfance favorise ainsi la maîtrise concertée du développement au plus près des besoins.

Le schéma intercommunal d'orientations Petite Enfance a également vocation à être un outil de référence pour les organismes comme la Caisse d'Allocations Familiales ou le Conseil Départemental, qui accompagnent les porteurs de projets.

Il présente :

- **l'analyse quantitative des besoins et de l'offre d'accueil,**
- **l'analyse qualitative des besoins et le niveau de satisfaction des familles,**
- **les atouts forces et faiblesses du territoire,**
- **les enjeux identifiés et les actions préconisées sur la période 2015-2020,**

Les données sont tirées :

- de l'étude menée par le cabinet TMO Régions en lien avec le service RPAM-Petite Enfance pour le compte de Saint-Brieuc Agglomération entre septembre 2014 à mars 2015 disponible sur www.saintbrieuc-agglo.fr,
- des données des communes en février et novembre 2014,
- des rencontres avec les 14 élus des communes réalisées par la Vice Présidente et le service RPAM-Petite Enfance entre décembre 2014 et mars 2015,
- des données transmises par les communes en février et décembre 2014,
- des réflexions menées et orientations actées par les élus Petite Enfance et techniciens des 14 communes entre juin 2014 et avril 2015.

PETITE ENFANCE :
LES CHIFFRES CLES 2013-2014 TERRITOIRE DE SAINT BRIEUC AGGLOMERATION

LES DONNEES DE CADRAGE

Données démographiques :

- **119 393 habitants** INSEE 2013
- **6.6 % de la population a moins de 6 ans. (7369 enfants)** IMAJE 2013
- **49.7 % des 0-6 ans a moins de 3 ans. (3662 enfants)** IMAJE 2013
- **1253 naissances en 2014 contre 1233 naissances en 2013 (trois naissances/jour)** IMAJE 2013
- **Une moyenne de 1350 naissances entre 1999 et 2009** IMAJE
- **Un solde naturel positif (+ 0.3 %) à l'inverse du département dont la croissance est uniquement due au solde migratoire** Insee Analyses Bretagne 2013
- **L'âge moyen au premier enfant est de 28.8 ans** Insee Analyses Bretagne 2013
- **Un taux de fécondité départemental de 2.01 enfants supérieur au taux régional et national** Insee Analyse Bretagne 2013
- **Plus de la moitié des naissances dans les communes de Saint Briec, Ploufragan et Plérin** service RPAM- Petite Enfance SBA 2014
- **La part des moins de 3 ans avec parents allocataires d'un minima social plus élevé dans les communes de Ploufragan et Saint Briec** données CAF 2010

L'offre d'accueil à destination des 0/3 ans :

- **Un peu plus de 2700 places théoriques d'accueil pour les moins de 3 ans en accueil collectif et accueil individuel en 2013** estimation TMO Régions 2014

Les besoins d'accueil des 0/3 ans :

- **Un peu plus de 1990 enfants de moins de 3 ans seraient susceptibles de relever d'un accueil collectif et accueil individuel en 2013** estimation TMO Régions 2014

L'ACCUEIL COLLECTIF POUR LES 0/3 ANS

- **9 multi accueils disposent de 344 places théoriques permettant l'accueil de 401 enfants en février 2014** Données communes
- **1 crèche d'entreprise dispose de 30 places théoriques permettant l'accueil de 64 enfants pour le mois de février 2014** Données communes
- **1 jardin d'enfants dispose de 24 places et accueillant 23 enfants en février 2014** Données communes
- **5 crèches Familiales disposent de 281 places théoriques permettant l'accueil de 191 enfants en février 2014** Données communes

LE COÛT HORAIRE MOYEN POUR LES FAMILLES

Le barème national des familles permet de calculer le taux d'effort des familles/heure pour un enfant. Il est dégressif en fonction du nombre d'enfant dans la famille.

Selon la CNAF, les familles ayant un taux d'effort < à 1€ sont considérées comme vulnérables.

- **Coût multi accueils : entre 0.37 et 2.89 € de l'heure** (repas et couches fournis)
- **Coût crèche familiale : entre 0.31 et 2.40 € de l'heure** (repas et couches fournis)

Pour le mois de référence (février 2014), les structures collectives accueillent un public mixte en terme de revenu avec des contrats courts < à deux jours alors que les crèches familiales répondent majoritairement aux besoins de contrats à gros volume d'heures : entre 2.5 et 5 jours et pour un reste à charge des familles supérieur à 1 €/ heure.

L'ACCUEIL INDIVIDUEL POUR LES 0/3 ANS

- 850 assistants maternels disposent d'un agrément en 2014** (contre 925 en 2013) source CD + RPAM
- 805 assistants maternels en activité pour 2578 places en 2014** (contre 840 en 2013) source CG + RPAM
- 1 Relais Parents Assistants Maternels d'agglomération sur 4 secteurs et 6 ETP d'animatrices**

LE COÛT HORAIRE MOYEN POUR LES FAMILLES

- Coût de l'accueil chez un(e) assistant(e) maternel(e) sur le territoire :**
Salaire horaire net par heure : entre 2.80 € (3.64 € brut) et 4 € (5.20 € brut) (tarif minimum imposé = 2.70 € brut par heure et par enfant)
- Indemnité d'entretien :** 2.65 €/ 8h par jour avec majoration au-delà : 2.99 € (tarif minimum imposé)
- Indemnité repas du midi :** entre 2.50 € et 3.50 € (sans tarification minimum imposée)
- Indemnité goûter :** entre 1 € et 1.50 € (sans tarification minimum imposée)

L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

- 14 communes proposent de la restauration scolaire et accueillent entre 75 et 95 % des enfants scolarisés** Données communes
- 14 communes proposent un accueil périscolaire le matin et le soir** Données Communes
- 13 communes proposent un ALSH le mercredi après-midi** (13 à partir de 3 ans, 1 à partir de 4 ans). 1 commune (Tréméloir) conventionne avec deux communes voisines. Données Communes
- 10 communes proposent un ALSH pendant les vacances scolaires.** Les 4 autres communes (St Donan, La Méaugon, Trémuson, Tréméloir conventionnent avec les communes voisines ou un EPCI voisin). Données Communes

LES PROJETS IDENTIFIES

- Extension de 10 places sur le Multi Accueil géré par la commune de Plérin**
- Projet Mutualité Française / Développement d'un Multi Accueil d'entreprise sur la zone d'Eleusis** (20 à 30 places)
- Projet Caf – Mutualité Française / Développement d'un Multi Accueil sur la zone des Plaines Villes avec accueil des enfants en situation de handicap**
- Développement d'une micro crèche sur la commune de Trégueux** (10 places + 10 %)

A/ LES BESOINS ET L'OFFRE D'ACCUEIL SUR LE TERRITOIRE

Analyse quantitative réalisée par le cabinet d'études TMO Régions entre octobre et décembre 2014 en concertation avec Saint-Brieuc Agglomération et les 14 communes

A. I : En synthèse : les besoins d'accueil

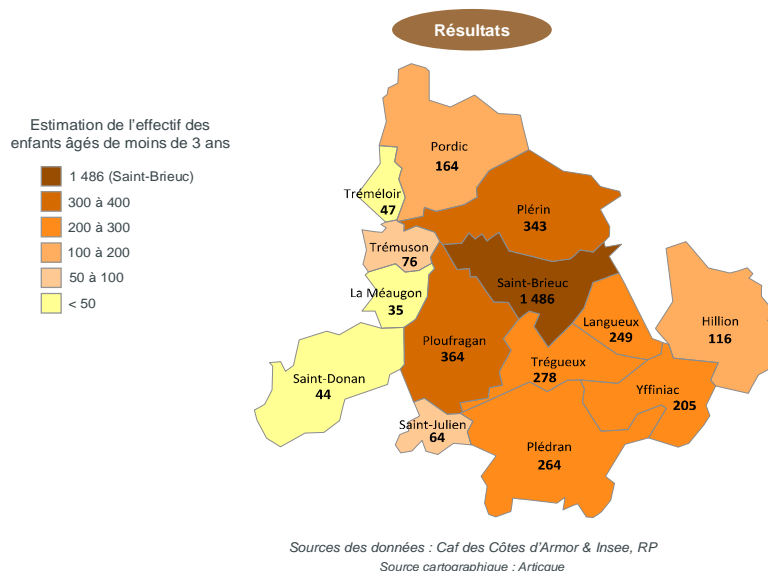
A.1.1 : La première étape du diagnostic consiste à dénombrer l'effectif total des moins de 3 ans résidant sur le territoire de Saint-Brieuc Agglomération Baie d'Armor, pour ce faire, les données de l'Insee et de la Caf des Côtes d'Armor ont été mobilisées.

On estime alors à **3 735** le nombre d'enfants de moins de trois ans résidant sur le territoire en 2013, 40 % vivent sur la ville de Saint Brieuc, 33% sur la 1ère couronne et par voie de conséquence, 27% sur la 3ème couronne. Sur l'ensemble de l'agglomération, cette population enregistre une légère tendance à la baisse depuis 2010.



Estimation de l'effectif des enfants âgés de moins de 3 ans

LES BESOINS D'ACCUEIL



A.1.2 : La seconde étape vise à estimer au mieux le nombre d'enfants de moins de 3 ans qui ont besoin d'être pris en charge.

➤ La scolarisation des 2 ans

Ainsi, certains sont scolarisés lorsqu'ils sont âgés de 2 ans et n'ont conséquemment plus besoin d'être accueillis, du moins de manière régulière. On estime à 40% le taux de scolarisation des enfants de 2 ans sur l'agglomération de Saint-Brieuc.

➤ La répartition des enfants de moins de 3 ans par type de familles

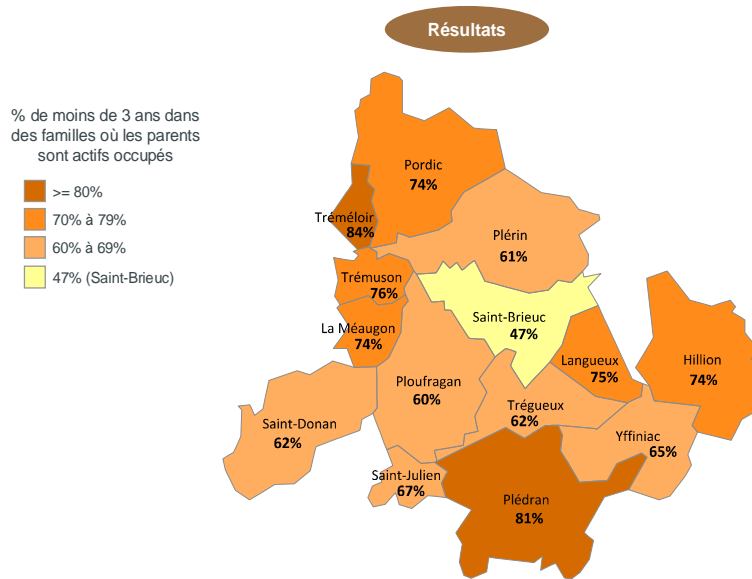
Parmi les jeunes enfants qui ne sont pas encore scolarisés, tous n'ont pas besoin d'être pris en charge par un mode d'accueil. En effet, certaines familles souhaitent elles-mêmes s'occuper de la garde de leur enfant : un tiers serait dans ce cas selon une enquête nationale conduite pour la Cnaf (E-ssentiel n°140, novembre 2013).

L'activité (ou la non-activité) d'au moins l'un des parents conditionne largement les modes d'accueil souhaités et le niveau de besoin sur un territoire. Dans 59% des cas, les moins de 3 ans appartiennent à des familles où le ou les deux parents sont actifs occupés, profil de familles pour lesquels les besoins de garde sont importants. Sur ce point, le territoire est assez hétérogène, la ville de Saint Brieuc compte 47 % de situations où le ou les deux parents sont actifs occupés contre 84 % à Tréméloir ou 81 % à Plédran.



Répartition des enfants de moins de 3 ans par type de familles

LES BESOINS D'ACCUEIL



Sources des données : Caf des Côtes d'Armor 2013 & Insee, RP 2011
Source cartographique : Artique

A.1.3 : La dernière étape vise à estimer le besoin d'accueil régulier du jeune enfant (tableaux 1 et 2). Pour ce faire, le cabinet d'études a employé une méthode qui consiste dans un premier temps à déduire des catégories d'enfants et dans un second temps à appliquer des ratios par type de famille. Le tableau n°1 donne le nombre total d'enfants à accueillir. Le tableau n° 2, le nombre d'enfants à accueillir par commune.

Estimation des besoins d'accueil régulier du jeune enfant (1)

Estimation du nombre d'enfants de moins de 3 ans susceptibles de relever de la garde régulière sur Saint-Brieuc Agglomération

Paramètre	Nombre estimé d'enfants de moins de 3 ans à accueillir
ÉTAPE 1 : Nombre d'enfants résidant sur Saint Brieuc agglomération	3 735
ÉTAPE 2 : Prise en compte de la scolarisation des enfants de 2 ans -494 enfants	3 241
ÉTAPE 3 : Répartition des enfants par type de familles puis ÉTAPE 4 : Application des ratios de besoins d'accueil - 41% des enfants vivent dans des familles avec au moins un parent sans emploi et moins demandeuses d'un mode d'accueil - 5% des enfants vivent dans des familles monoparentales actives et 54% dans des familles biparentales actives où les besoins d'accueil sont forts	1 993

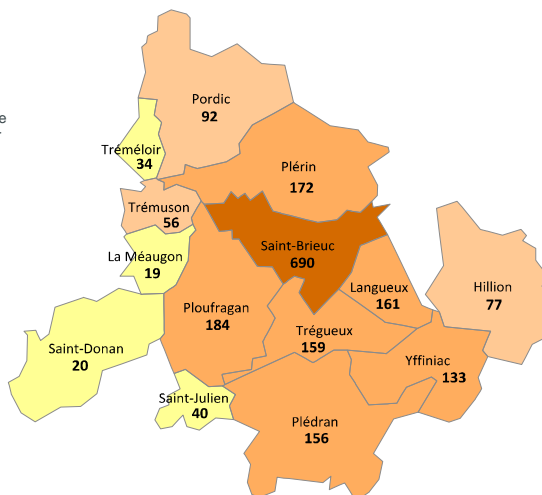
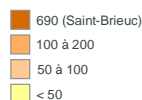
1ère déduction

2ème déduction

Amputation globale des effectifs de 47%

Estimation des besoins d'accueil régulier du jeune enfant (2)

Nombre estimé d'enfants de moins de 3 ans à accueillir



Source cartographique : Artique

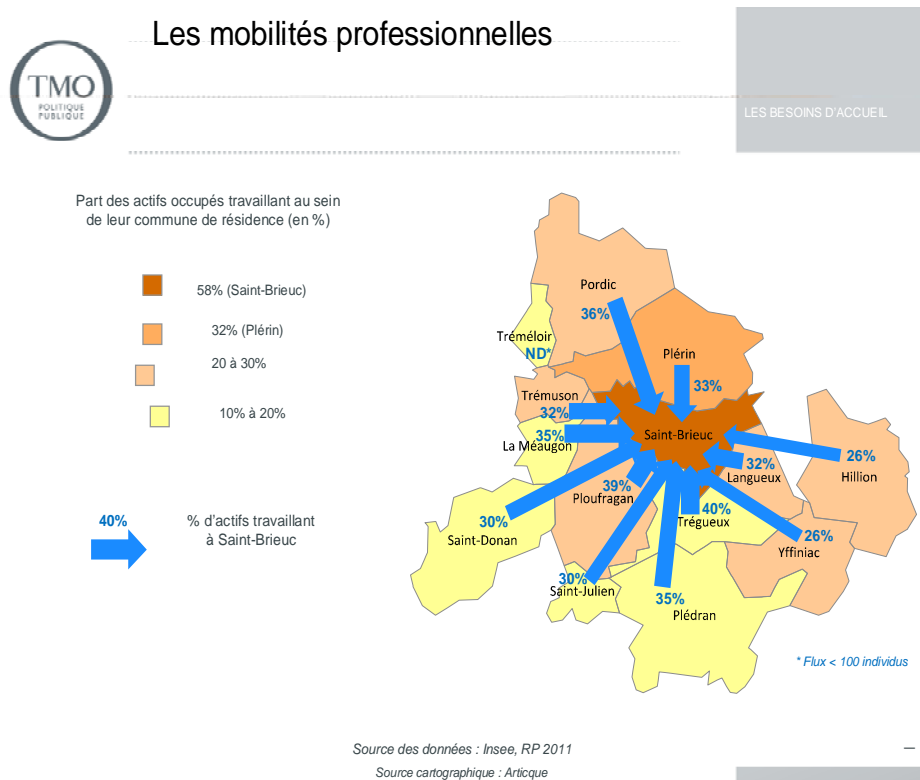
Au final : 1 993 enfants de 0 à 3 ans seraient susceptibles de relever de la garde régulière sur le territoire de Saint-Brieuc Agglomération Baie d'Armor sur les 3 735 enfants recensés.

Ils seraient 690 sur la ville de Saint Brieuc soient 35% du volume total et 676 sur les communes de la première couronne.

Les besoins d'accueil estimés ici correspondent, au volume théorique d'enfants résidents pour lesquels la commune doit être en mesure de proposer une solution d'accueil.

Cela étant, les phénomènes de mobilité et notamment les déplacements domicile-travail peuvent impacter la localisation des besoins, sur le territoire ce sont 40 % des actifs occupés âgés de 15 ans et plus résidant au sein de l'agglomération qui travaillent sur Saint-Brieuc, à titre d'exemple, 35 % des actifs occupés âgés de 15 ans et plus résidant à Plédran travaillent sur la ville centre.

Saint-Brieuc Agglomération doit en ce sens être considérée comme un bassin de vie en mouvement où les besoins d'accueil du jeune enfant doivent être appréhendés à cette échelle territoriale.



A.2 : En synthèse : l'offre d'accueil




A.2.1 : L'accueil collectif

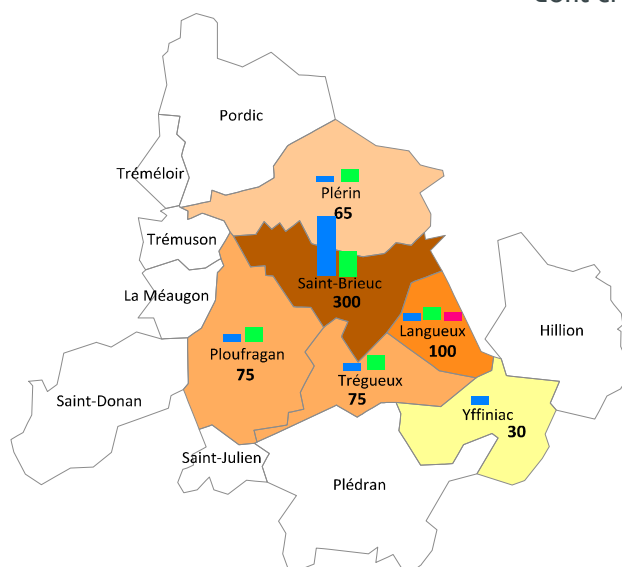
En face des besoins, les structures d'accueil collectif, familial ou privé disposent de plus de 600 places. On dénombre sur le territoire 9 multi-accueils et 5 services d'accueil familial.

Saint-Brieuc Agglomération Baie d'Armor compte 17,3 places en EAJE pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Ce résultat est légèrement au dessus de la moyenne nationale qui s'élève à 15,7 places pour 100 enfants, et nettement au dessus de la moyenne départementale qui s'établit entre 5 et 9 places pour 100 enfants. Les communes de Langueux et Trégueux affichent des chiffres très au dessus de ces moyennes (respectivement 40,2 et 26,9 places), à l'inverse **8 communes de la 2ème couronne n'ont pas d'offre d'accueil collectif sur leur territoire.**

Les places comptabilisées ne correspondent pas à la capacité d'accueil réelle du dispositif dans le sens où elles permettent d'accueillir en moyenne plus d'un enfant. Aussi convient-il **de raisonner sur le nombre d'enfants accueillis par place.**

Nombre total de places en accueil collectif : dont multi accueil 
dont crèche familiale 
dont crèche privée 



Au final, un peu plus de 1 000 enfants de moins de 3 ans pourraient bénéficier d'un accueil collectif.

A.2.2 : L'accueil individuel

L'agglomération compte par ailleurs **1 015 assistantes maternelles agréées qui disposeraient d'un peu plus de 2 150 agréments à destination des moins de trois ans.**

Par ailleurs, **1280 enfants de moins de 3 ans sont bénéficiaires du CMG assistants maternels** soit un tiers des enfants de moins de 3 ans, résultat généralement observé sur des territoires comparables. Autour de ce résultat générique s'observe **des variations non négligeables entre communes.**

Ainsi sur Saint-Brieuc, la proportion d'enfants bénéficiaires du CMG s'établit à 24 %, plus de 10 points de moins que la moyenne de l'agglomération, résultat à mettre en lien avec l'importance de l'offre collective sur ce secteur.

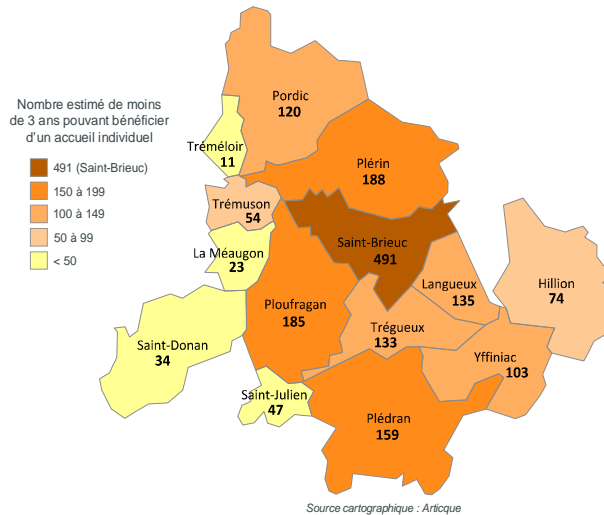
De manière analogue **la part d'enfants qui ont recours à l'accueil individuel est beaucoup plus importante sur la 2ème couronne.**



Estimation de l'offre d'accueil individuel (2)

2 / 9

L'OFFRE D'ACCUEIL



35



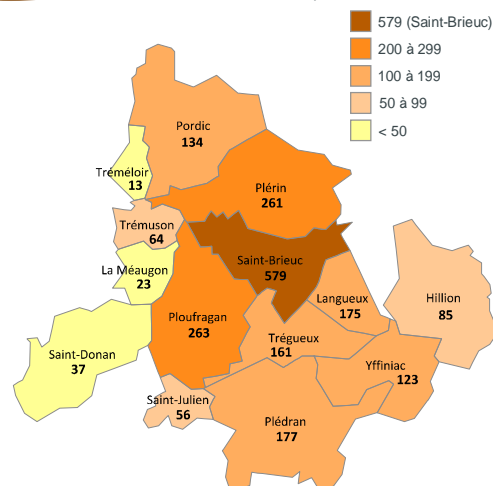
Estimation du nombre d'agréments dédiés aux moins de 3 ans (2)

2 / 5

L'OFFRE D'ACCUEIL

Résultats

Nombre estimé d'agréments pour les moins de 3 ans



Source des données : Conseil général des Côtes d'Armor, données au 31/12/2013 & Caf22 & RPAM

Source cartographique : Artique

30

Au final, un peu plus de 1 700 enfants de moins de 3 ans pourraient bénéficier d'un accueil individuel.

Au total sur l'agglomération ce seraient 2 828 enfants qui seraient susceptibles d'être accueillis de manière régulière (individuel ou collectif)

A l'échelle de l'agglomération, la répartition de l'offre d'accueil régulier à l'endroit du jeune enfant de moins de 3 ans présente un équilibre que l'on observe assez fréquemment sur des territoires comparables, environ 2/3 de l'offre est portée par l'accueil individuel.

A.3 : En synthèse : le taux de couverture – la vision prospective des besoins d'ici 2020

Les différents scénarii produits par le diagnostic montrent que si les niveaux de couverture des besoins ne sont pas homogènes d'un point de vue communal, le taux de couverture à l'échelle de l'agglomération reste selon les différentes hypothèses au-delà de 100%.

Néanmoins, le fait qu'une offre d'accueil globale excédant les besoins, n'exonère pas de tensions au quotidien. Ce résultat nécessite donc une seconde lecture afin de tenir compte :

1/ De l'impact des phénomènes de saisonnalité.

Une place peut être plus compliquée à trouver certaines périodes de l'année (septembre notamment) et les phénomènes de mobilité (recours à un mode d'accueil dû aux déplacements professionnels) peuvent générer une tension.

2/ De la demande des familles.

Le premier choix des familles reste très souvent l'accueil collectif pour lequel l'agglomération ne peut répondre totalement.

3 /De l'offre d'accueil actuelle du territoire qui ne répond pas à l'enjeu de **diversification** préconisé par la CNAF et le schéma départemental des services aux familles.

4/ Du développement qui peut générer des besoins pour lesquels il conviendra de répondre.

- activité économique en progression sur certains territoires notamment Eleusis,
- implantation prévue de lotissements communaux notamment sur la commune de Trémuson,
- construction d'un nouveau collège à Yffiniac,
- absence d'accueil collectif réservé aux enfants en situation de handicap.

L'offre d'accueil ne peut donc être regardée à travers le seul prisme du dimensionnement.

Elle appelle des réflexions connexes portant, entre autres, sur la promotion des différents modes d'accueil.

Les résultats produits par le diagnostic ont vocation à constituer un outil de veille et d'aide à la décision. Ils ne peuvent être interprétés comme une description absolument certaine de la situation actuelle en matière d'adéquation offre / besoins.

Il apparaît que la couverture des besoins d'accueil du jeune enfant sur le territoire de l'agglomération ne s'appréhende pas d'un point de vue quantitatif mais se pose davantage, à ce jour et pour l'avenir, sur des aspects d'équilibre et d'équité territoriale notamment dans l'accès aux différents modes d'accueil.

B/ LES BESOINS ET LE NIVEAU DE SATISFACTION DES FAMILLES

Analyse qualitative réalisée par le cabinet d'étude TMO Régions entre décembre 2014 et mars 2015 auprès de 600 familles allocataires CAF

B.1 : Le mode de garde utilisé

L'enquête auprès des familles montre que dans 46 % des cas, les parents souhaitent s'occuper de leur enfant tandis que 30 % souhaitent recourir à un assistant maternel.

Cette proportion est plus conséquente au sein des familles avec un ou deux enfants et logiquement au sein des familles actives et de manière plus marquée au sein des familles avec des horaires de travail complexes.

Cette proportion est également plus conséquente en 2ème couronne.

Les besoins exprimés sont quasi exclusivement des besoins pour au moins 3 jours par semaine (94 % des cas).

Par ailleurs, le critère de choix qui prédomine (cité par plus de la moitié des familles) est la relation de confiance entretenue avec la personne qui s'occupe de l'enfant. Les critères de coûts et de proximité du domicile sont davantage cités par les publics vulnérables.

Aujourd'hui 40 % des familles s'occupent de la garde de son enfant, 39 % ont recours à un assistant maternel à son domicile et 17 % confient leur enfant à une crèche.

Si l'on compare mode de garde souhaité et utilisé, les familles se répartissent dans des proportions assez similaires.

Pour autant cela ne signifie pas qu'il y ait une parfaite adéquation entre ce que les familles voulaient et ce à quoi elles ont recours. Entre temps, des reports sur d'autres solutions ont été réalisés si bien qu'au final, **73 % des familles utilisent le mode d'accueil qu'elles envisageaient initialement.**

Résultat de 10 points inférieur à ce que l'on constate au niveau national sur le même type d'enquête.

Pour les familles qui comptaient recourir à une assistante maternelle, le taux d'adéquation atteint 84 % contre 72 % au niveau national.

Pour celles qui souhaitaient recourir à une crèche il est de 46 %.

En tout état de cause ces résultats démontrent d'une très faible tension sur les modes d'accueil.

B.2 : Garder son enfant - choix ou contrainte ?

Parmi les familles qui gardent leur enfant elles-mêmes ou le confient à un proche, seulement 15 % déclarent que cette situation a eu pour impact une cessation d'activité du parent répondant ou du conjoint.

Pour 40 % d'entre elles, un congé parental a été pris.

Parmi les familles qui gardent leur enfant elles-mêmes ou le confient à un proche, 11 % recourent à un mode d'accueil complémentaire payant et pour une très grande majorité d'entre elles un recours de 1 à 2 jours par semaine.

Pour quasiment toutes celles qui n'ont pas recours à un mode d'accueil complémentaire, il s'agit d'une absence de besoin exprimée et non d'un choix contraint par le manque d'offre (92 %).

Au global, sur l'ensemble des familles, 2 % seulement gardent actuellement leur enfant alors qu'elles ne le souhaitaient pas initialement et déclarent avoir cessé pour ce faire leur activité.

Un résultat qui a tendance à confirmer l'absence de tension sur le territoire.

B.3 : Recourir à un(e) assistant(e) maternel(le)

Pour les familles recourant à un assistant maternel, les démarches s'enclenchent dans 63 % des cas pendant la grossesse soit un peu au-delà des standards nationaux.

Ces démarches sont principalement orientées vers le RPAM (46 %) et la mairie de la commune de résidence (33 %), résultats qui démontrent d'un RPAM très bien identifié par les parents.

D'une manière générale les familles se disent quasiment toutes (à 96 %) satisfaites de l'information délivrée.

En moyenne les familles contactent 4,5 assistants maternels soit un peu moins qu'au niveau national. Dans 39 % des cas un seul assistant maternel a été contacté.

Lors de leurs démarches, plus d'un tiers des familles dit avoir été confronté à des difficultés liées au professionnalisme des assistants maternels professionnels, concernant par exemple la pédagogie, le rapport à l'enfant, les activités, l'éveil. 26 % à des difficultés liées aux horaires et 27 % à des difficultés liées aux logements des assistants maternels.

Des résultats relativement élevés et des difficultés qui se concentrent principalement sur les aspects qualitatifs (horaires, professionnalisme, logements) et non sur la dimension quantitative (disponibilité de places). Le bilan des démarches montre que près d'une famille sur quatre a jugé que trouver un assistant maternel a été quelque chose de compliqué.

Le recours à un assistant maternel s'effectue majoritairement au moins 3 à 4 jours par semaine (65 %), 22 % des familles déclarent confier leur enfant avant 8h, 22 % après 18h.

Au regard des profils des familles en terme d'horaires de travail on peut penser que les assistants maternels ne sont pas en mesure de satisfaire pleinement ce type de demande. Le trajet pour amener l'enfant chez un assistant maternel est dans 86 % des cas inférieurs à 10 mn preuve d'un bon maillage territorial de l'offre d'accueil individuel.

Une fois l'assistant maternel trouvé, les familles sont 28 % à déclarer avoir des difficultés administratives concernant la déclaration PAJE EMPLOI, et 25 % lors de la réalisation du contrat de travail.

Parmi les familles qui confient leur enfant à un assistant maternel, 26 % ont fait une demande pour obtenir une place en crèche, un résultat relativement élevé qui confirme la propension des familles à envisager cette solution.

Pour 22 % des ces familles, les familles ayant des faibles revenus sont prioritaires pour avoir une place en crèche, un résultat qui affirme la perception par les familles d'une politique « sociale » d'attribution des places.

B.4 : Recourir à un EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant)

Parmi les familles qui ont recours à un EAJE, 41 % ont envisagé de recourir à un assistant maternel agréée, et 25 % ont engagé des démarches pour ce faire. Résultats qui confirment d'une certaine manière l'attachement des familles à la garde individuelle.

Pour les familles recourant à une crèche, les démarches s'enclenchent dans 65 % des cas pendant la grossesse soit un peu au-delà des standards nationaux. Ce résultat démontre d'une faible tension sur les modes d'accueil collectif, les territoires en tension affichent généralement des démarches beaucoup plus précoces. Ce résultat est à moduler au regard des critères d'inscription pratiqués sur la ville centre (à partir du sixième mois de grossesse).

En terme de bilan, les familles se déclarent presque toutes satisfaites de l'information qu'elles ont reçues (90 %). 14 % des familles déclarent confier leur enfant à la crèche avant 8h, 18 % après 18h.

Les horaires d'ouverture « extrêmes » des structures collectives sont finalement relativement peu mobilisés. Le trajet pour amener l'enfant à la crèche est dans 75 % des cas inférieur à 10 mn preuve là encore d'un bon maillage territorial de l'offre d'accueil collective.

Alors que les structures collectives sont ouvertes dans la majorité des cas aux seuls enfants de la commune, 23 % des familles se sont déclarées intéressées par la possibilité d'obtenir une place dans une crèche située en dehors de sa commune de résidence.

Ce résultat vient entériner la dimension « agglomération » des besoins d'accueil du jeune enfant et de l'importance des phénomènes de mobilité dans les souhaits de garde des familles.

B.5 : Mode de garde utilisé - Le niveau de satisfaction des familles

En termes de satisfaction quasiment toutes les familles (96 %) se disent satisfaites de la solution d'accueil qu'elles utilisent actuellement dont 73 % très satisfaite.

Ces niveaux de satisfaction dépassent légèrement ceux constatés au niveau national. La satisfaction est peu sensible au mode de garde actuellement utilisé. Par contre, elle s'abaisse sensiblement sur la 1ère couronne où la couverture des besoins est très importante.

On observe également que la satisfaction décroît sensiblement en fonction des horaires de travail, les familles ayant des horaires complexes étant moins satisfaites (78 % contre 93 % sans horaires complexes).

Lorsque l'on observe la satisfaction de manière plus précise on constate que les niveaux de satisfaction sont très élevés y compris concernant les horaires et la proximité géographique, preuve d'une offre dense et globalement satisfaisante.

En fonction des différents critères il apparaît que la satisfaction s'associe des scores très élevés, seuls les horaires d'accueil et, de façon plus marquée, le coût de l'accueil, figurent quelque peu en retrait.

C/ EN SYNTHÈSE : LES ATOUTS FORCÉS ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE EN MATIÈRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Cette partie reprend les données majeures des études menées par le cabinet TMO Régions ainsi que les éléments recueillis lors des rencontres avec les élus des 14 communes de l'agglomération.

C.1 : L'accueil Collectif

Selon l'enquête menée par TMO Régions, les besoins d'accueil devraient être quantitativement satisfaits sur SBA d'ici 2020.

D'autre part, le taux de scolarisation des 2 ans est élevé (40 % SBA contre 28.7 % sur tout le département) ainsi que l'utilisation des équipements communaux (accueil périscolaire, ALSH et restauration scolaire)

Les objectifs de l'Education Nationale sont plus d'équité dans l'accueil des moins de 3 ans avec une valorisation des secteurs où il y a davantage de besoins (quartiers politique de la ville).

Pour autant :

- 6 communes de la deuxième couronne ont un taux de couverture < à 100 concernant l'accueil des moins de 3 ans dont deux signalées : Tréméloir et Trémuson avec pour cette dernière une difficulté à scolariser tous les 3-4 ans et une perspective de développement importante (63 logements d'ici deux ans)

- L'enquête fait apparaître une demande des familles en collectif non satisfaite (26 % des familles qui font garder leurs enfants par un assistant maternel auraient souhaité un EAJE soit 150 familles sur les 600 enquêtées)

- Les parents de la deuxième couronne ne peuvent pas disposer d'un accueil collectif, hormis la commune d'Hillion qui travaille avec l'EAJE d'Yffiniac.

Alors que les structures collectives sont ouvertes dans la majorité des cas aux seuls enfants de la commune, 23% des familles se sont déclarées intéressées par la possibilité d'obtenir une place dans une crèche située en dehors de sa commune de résidence.

- Les règles d'attribution des places en EAJE sont différentes à l'échelle du territoire,

- L'offre d'accueil en crèche familiale devrait à terme diminuer au regard des contraintes budgétaires des collectivités.

- Les communes non dotées d'équipement collectif évoquent toutes la difficulté financière à engager la réflexion sur un équipement collectif ou à acquérir des places dans les équipements existants ou à créer.

Les opportunités :

➤ **Le développement de l'activité économique** se précise sur le secteur Ouest / zone Eleusis,

➤ **Pour répondre aux normes CAF et à la demande des familles**, la commune de Plérin souhaite développer son Multi Accueil et passer de 20 à 30 places en ouvrant aux communes alentours. (Développement réel de 18 places en accueil continu au lieu de 12 places aujourd'hui),

- **Le Projet privé de Multi Accueil porté par la Mutualité Française est toujours à l'étude** avec achat possible de places par les collectivités,
- **Un projet de micro crèche privée** (paje atypie horaire 7h-19h + samedi à partir de 3 enfants) avec demande de financement CAF est en cours sur la commune de Trégueux, (10 places + 10 %)
- **La CAF** souhaite développer un Multi Accueil aux Plaines Villes dont le porteur de projet serait la Mutualité Française avec fléchage des enfants en situation de handicap,
- **Les déplacements professionnels se font majoritairement des communes périphériques vers la ville centre** (40 % des actifs de SBA travaillent sur St-Brieuc).
Saint-Brieuc Agglomération doit en ce sens être considérée comme un bassin de vie en mouvement où les besoins d'accueil du jeune enfant doivent être appréhendés à cette échelle territoriale (avec toutefois une limite de transport estimée à environ 10 minutes de trajet).

C.2 : L'accueil individuel

- **Le RPAM** est bien identifié par les familles comme le lieu d'information sur tous les modes d'accueil.
- **Les assistants maternels** couvrent 64 % des besoins d'accueil et elles accueillent 34 % des moins de 3 ans.
- **L'enquête fait apparaître l'attachement des parents à l'accueil individuel.**
On peut constater que même s'il existe une crèche dans la commune, 54% des parents qui désiraient recourir à un mode d'accueil payant souhaitaient, à la naissance de leur enfant, recourir à un assistant maternel.
- **La pyramide des âges des assistants maternels ne démontre pas de tensions à venir.**
Une vigilance particulière doit toutefois être observée notamment sur les communes de La Méaugon et St-Donan.
- **La commune de Tréméloir** quant à elle, doit rester vigilante sur l'offre d'accueil individuelle au regard du nombre d'assistants maternels en activité sur son territoire.

Pour autant :

- **L'enquête fait apparaître une attente parentale concernant la qualité du service rendu par les assistants maternels** (conditions d'accueil, activités proposées, pédagogie...) d'autant plus forte que ce mode d'accueil n'est pas en tension sur le territoire et que les familles ont le choix.
- **L'enquête fait apparaître une difficulté des parents à gérer les questions administratives particulièrement en accueil individuel**

C.3 : Les besoins en garde atypique

- **L'enquête auprès des familles révèle que les familles dites « vulnérables » ne se distinguent pas particulièrement des familles inactives en termes de besoins d'accueil et ne déclarent pas éprouver plus de difficulté à accéder à un mode d'accueil.**

Néanmoins, l'assistant maternel reste, de par son coût, un mode d'accueil relativement inaccessible pour ces publics. 6 % seulement des familles bénéficiaires du RSA ou avec moins de 1000 € par mois emploient un assistant maternel.

Pour autant :

- **L'enquête fait apparaître une demande de garde atypique** (atypie d'horaire, atypie d'insertion)
- **Les professionnels** (accompagnement RSA socle et animatrices RAM) **font le constat d'une difficulté des publics en insertion à envisager un mode de garde** (principalement sur les communes de Ploufragan et Saint-Brieuc) **et un besoin d'accompagnement plus soutenu concernant les démarches.**

C.4 : Le soutien à la parentalité

L'enquête révèle une attente des parents concernant le soutien à la parentalité (42 % des familles de la 2^{ème} couronne souhaitent des efforts des collectivités en ce sens)

Il existe une inéquité en matière de soutien à la parentalité. Trois communes sur 14 ont développé ou soutiennent des projets en lien avec des centres sociaux ou des EAJE.

D/ LES ENJEUX IDENTIFIES – LES ACTIONS PRECONISEES

Au regard des analyses menées, **quatre grands enjeux se précisent** auxquels il convient de répondre.

Pour rappel, le schéma intercommunal s'inscrit dans le cadre des orientations du schéma territorial dont les objectifs d'intérêt général sont rappelés en introduction.

Enjeu n° I / DONNER LE CHOIX D'UN MODE D'ACCUEIL AUX FAMILLES ET REpondre A LA DEMANDE D'ACCUEIL COLLECTIF	
<u>Orientations</u>	<u>Pilote</u>
<p>① Renforcer l'accueil collectif par la création maîtrisée de places, répondant aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Axes domicile - travail - Sites d'emploi - Spécificité : atypie ; handicap ; publics vulnérables - Ouverture intercommunale voire EPCI voisins également. <p>Projets identifiés à l'horizon 2020 : (50 places au plus, au total) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - MA secteur d'entreprise Eleusis - MA secteur Plaine Villes - Extension 10 places sur le Multi-Accueil de Plérin dans le cadre d'une nécessaire mise aux normes. Les places seront ouvertes aux communes de l'agglomération. <p>Projets en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 places dans le cadre du projet privé micro crèche PAJE /commune de Trégueux – projet au stade de l'agrément PMI 	<p>CAF – porteurs de projets</p>
<p>② Engager une réflexion sur l'ouverture des EAJE existants à d'autres communes avec conventionnement.</p>	<p>Commune (?)</p>
<p>③ Réfléchir à des modalités intercommunales d'attribution des places en EAJE.</p>	<p>Commune Pilote Saint-Brieuc + communes disposant d'EAJE + RAM</p>
<p>④ Valoriser l'image des crèches familiales à l'échelle intercommunale Maintenir un nombre de places cohérent. Mode de garde qui répond aux besoins d'un public vulnérable.</p>	<p>Commune Pilote Saint-Brieuc + communes disposant de crèche familiale</p>

Enjeu n° 2 / SOUTENIR QUALITATIVEMENT L'ACCUEIL INDIVIDUEL
(création de 0.70 ETP d'animatrices RPAM)

<u>Orientations</u>	<u>Pilote</u>
<p>① Conforter l'accompagnement des assistant(e)s maternel(le)s et des parents employeurs par le RPAM.</p>	SBA (RAM)
<p>② Mobiliser les acteurs afin de favoriser la formation continue des assistants maternels et leur certification sur le territoire SBA.</p>	SBA (RAM)
<p>③ Accompagner et informer les assistants maternels concernant leurs conditions d'accueil (hygiène et sécurité entre autres)</p>	SBA (RAM)
<p>④ Développer des outils pour assurer une veille sur l'offre quantitative de l'accueil individuel</p>	SBA (RAM)
<p>⑤ Repérer accompagner et prévenir les situations difficiles sur le territoire.</p>	SBA (RAM)
<p>⑥ Répondre aux besoins d'accompagnement des parents employeurs via l'expérimentation d'une convention FEPEM /CAF / SBA concernant une prise en charge spécifique des publics en difficultés administratives.</p>	SBA - CAF

Enjeu n° 3 / REPONDRE AUX BESOINS d'ACCUEIL ATYPIQUES

<u>Orientations</u>	<u>Pilote</u>
<p>❶ Recenser et formaliser un réseau d'assistants maternels sur le territoire, travaillant en atypie.</p>	SBA (RAM)
<p>❷ Informer les parents sur l'offre de garde atypique, selon des modalités à déterminer et juridiquement valables</p>	SBA (RAM)
<p>❸ Renforcer le rôle du relais parents assistants maternels dans l'accompagnement des publics en insertion - partenariat avec les structures d'insertion, pôle emploi et la DACA (envisager la question du mode de garde en parallèle de l'insertion)</p>	CAF-CG en partenariat avec le service insertion sociale et professionnelle SBA

Enjeu n° 4 / DEVELOPPER LE SOUTIEN A LA PARENTALITE A L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION

<u>Orientations</u>	<u>Pilote</u>
<p>❶ Recenser l'ensemble des services et projets « soutien à la parentalité » à l'échelle de l'agglomération. Communiquer à l'échelle de l'agglomération sur ces dispositifs</p>	CAF
<p>❷ Poursuivre et développer les rencontres territoriales Petite Enfance de l'agglomération</p>	SBA (PE)
<p>❸ Organiser un temps d'échange et de retour d'expérience entre communes sur l'ouverture d'un espace enfants -parents</p>	Communes Saint-Brieuc ; Plérin ; Ploufragan Rentrée de septembre lors d'un A14

